Constituer un héritage politique utile dans la perspective de l’année européenne du patrimoine culturel

2019/2194(INI) - 20/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 644 voix pour, 18 contre et 27 abstentions, une résolution sur la constitution d’un héritage politique utile dans la perspective de l’Année européenne du patrimoine culturel.

Reconnaître la valeur du patrimoine culturel

Selon les députés, le patrimoine culturel européen est une source de mémoire et de connaissance qui renforce le sentiment commun d’appartenance, favorisant ainsi la diversité, le dialogue, la cohésion, la solidarité et la compréhension mutuelle.

Près d’un tiers des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l’Unesco se situent dans l’EU-27. Plus de 300.000 personnes travaillent dans le secteur du patrimoine culturel, tandis que 7,8 millions d’ emplois y sont indirectement liés. Au cours de l’Année européenne du patrimoine culturel 2018, plus de 23.000 événements se sont déroulés, qui ont touché plus de 12,8 millions de personnes dans les États membres.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à amplifier leur action pour protéger, renforcer et promouvoir la diversité linguistique à l’ère numérique, à inclure le patrimoine culturel des minorités présentes en Europe dans toute réflexion sur le patrimoine européen, et à soutenir financièrement les événements culturels et les festivals culturels traditionnels européens compte tenu de leur rôle de sensibilisation à la richesse et à la diversité culturelles de l’Europe.

Éducation et compétences

Les députés ont réaffirmé l’importance de l’inclusion de différentes formes artistiques, telles que la musique, le cinéma, le théâtre, la littérature, l’architecture et le design, dans les programmes scolaires ou dans les activités d’accompagnement de ces programmes. Ils ont invité la Commission à intégrer plus complètement le patrimoine culturel dans sa stratégie pour un espace européen de l’éducation, afin d’aider les étudiants à acquérir un sens aigu de la citoyenneté européenne.

Le Parlement a recommandé de :

- doter la Maison de l’histoire européenne des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de devenir un pôle de connaissances et une plateforme collaborative pour les jeunes chercheurs, enseignants et étudiants de toute l’Union européenne;

- développer des initiatives d’apprentissage en ligne de qualité, notamment des cours en ligne ouverts à tous, afin de rendre plus accessible la découverte du patrimoine culturel et de renforcer les compétences liées au patrimoine dans toute l’Europe.

Inquiets du manque croissant d’artisans qualifiés, de professionnels de la restauration et d’experts du patrimoine, les députés ont invité la Commission à intégrer dans les futures initiatives portant sur la conservation du patrimoine culturel la préservation des pratiques et des connaissances qui y sont essentielles.

Patrimoine culturel numérique

Le Parlement a reconnu l'intérêt grandissant du patrimoine culturel numérique, en particulier lors des pandémies et des confinements liés à celles-ci, étant donné que les outils de communication virtuelle constituent une source de réconfort et le seul moyen pour les personnes, y compris celles issues de milieux défavorisés et handicapées, d'accéder à la culture. Il a souligné l'importance de numériser les œuvres culturelles de manière impartiale afin de garantir la crédibilité des archives et collections numériques.

La résolution a plaidé pour la mise en place d'un cadre européen global doté d'un financement adéquat pour la protection et la promotion du patrimoine numérique. Elle a appelé à développer la plateforme Europeana, qui sert de bibliothèque numérique, d'archives, de musée et de plateforme éducative en Europe, y compris en lui allouant un financement adéquat. Elle a également demandé que davantage de ressources soient consacrées à la promotion, à la création et à l'enrichissement des encyclopédies en ligne.

Potentiel économique et durabilité

Les députés ont reconnu le potentiel considérable tourisme culturel durable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent leur destination en fonction de son offre culturelle. Ils ont toutefois souligné que la promotion du tourisme culturel devait être faite de manière inclusive eu égard aux communautés et aux économies locales, aux modes de vie et aux traditions, et qu'elle doit concilier exigences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

La résolution a recommandé à cet égard de redoubler d'efforts pour encourager les déplacements vers des destinations et des zones rurales moins connues et moins recherchées, ainsi que les voyages à basse saison.

Les députés s'inquiètent de l'incidence sur le patrimoine culturel de la pollution, du vandalisme, des vols, d'un tourisme mal géré et d'un développement incontrôlé, ainsi que du réchauffement et du changement climatique. Les États membres ont été invités à mettre en place des mécanismes solides pour empêcher la surexploitation du patrimoine culturel, notamment par les flux touristiques mal gérés.

Vers une approche stratégique du patrimoine culturel

Le Parlement a invité la Commission à adopter une vision plus globale du patrimoine culturel, en traitant de manière égale les patrimoines matériel, immatériel, naturel et numérique et en les considérant comme étant interconnectés et indissociables. Il a recommandé une coopération stratégique entre l'Union européenne et les autres organisations internationales, en particulier l'Unesco et le Conseil de l'Europe, afin de mieux coordonner les efforts et les normes communes visant à préserver et à promouvoir le patrimoine culturel et à échanger les bonnes pratiques.

La résolution a appelé une nouvelle fois à doubler le budget du programme Europe créative et à tripler le budget du programme Erasmus+ dans le prochain cadre financier pluriannuel. Elle a exhorté la Commission et les États membres à apporter un soutien financier adéquat et ciblé afin d'atténuer les effets de la crise de la COVID-19 dans les secteurs de la culture et de la création, y compris en donnant accès aux prestations sociales aux personnes exerçant des formes d'emploi atypiques.